



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Le Chef de département

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Der Departementsvorsteher

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

12 OCT. 2009

Monsieur
Jean-Luc Addor
Chef de groupe UDC/SVP
Chemin du Grand Roé
1965 Savièse

Notre réf. PM

Votre réf.

Date 9 octobre 2009

Question écrite n° 2 du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les responsabilités civiles, voire pénales à l'IUKB ? (09.12.2008)

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'État, je vous informe des dispositions prises par l'IUKB liées à votre questionnement. Je vous prie d'excuser le retard à vous répondre.

Il faut d'abord rappeler que l'Institut universitaire Kurt Bösch est un établissement privé bénéficiant de subventions publiques. Dès lors, la responsabilité de sa gestion lui incombe.

Les difficultés rencontrées concernaient essentiellement le Centre de formation continue et d'expertise et le Forum mondial de la médiation. Certes, l'ensemble de l'Institut en a subi les conséquences indirectes, mais c'est surtout le patrimoine qui s'est détérioré, les subventions publiques ayant été attribuées aux formations universitaires données durant cette période.

Le Bureau du Conseil puis à plusieurs reprises le Conseil de Fondation ont abordé la question des responsabilités. L'Inspection des finances, qui doit dénoncer au juge toute action qu'elle estime pénale, n'a pas utilisé cette procédure, attestant par là qu'il n'y a pas de responsabilité pénale. Après avoir pris connaissance de tous les documents, demandé plusieurs avis, le Conseil de Fondation s'est prononcé en toute transparence par une décision protocolée de ne pas engager de procédure en responsabilité civile.

Ainsi, ni le Conseil de Fondation, ni le Conseil d'État n'envisagent des mesures particulières afin d'interrompre la prescription, telle que vous la mentionnez dans votre intervention parlementaire.



Par contre, le Conseil d'État a chargé le Chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport de suivre attentivement le dossier, de poursuivre son mandat de président jusqu'au moment où la pérennité de l'IUKB sera assurée, au plus tard en 2010, et de créer avec les Universités suisses un réseau académique profitable à notre canton du Valais.

Avec l'espoir d'avoir satisfait votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du Département de
l'éducation, de la culture et du sport

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a vertical line through the center and some flourishes extending from the top and right sides.

Claude Roch, conseiller d'État

Copie à : Président du Grand Conseil
Service parlementaire